



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4823

Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Réseau CANOPE "Développer le numérique à l'école" et signature d'une convention cadre 2019/2020 entre la Ville de Lyon et CANOPE

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4823 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS AU RESEAU CANOPE "DEVELOPPER LE NUMERIQUE A L'ECOLE" ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE 2019/2020 ENTRE LA VILLE DE LYON ET CANOPE (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Réseau CANOPE est le « réseau de création et d'accompagnement pédagogiques ». Placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cet établissement public administratif propose un ensemble de ressources et de services innovants à destination de l'ensemble de la communauté éducative tels que l'édition de supports didactiques transmédia (numériques, mobiles, TV, imprimés). La direction territoriale de cet établissement est située 47 rue Philippe de Lassalle à Lyon 4^{ème}.

Dans le cadre du Projet éducatif territorial (ci-après « PEdT ») accompagnant les écoles dans le développement du droit à l'éducation pour chacun et pour tous, la Ville de Lyon souhaite poursuivre des actions communes avec le réseau CANOPE.

Le PEdT lyonnais a été renouvelé par une convention qui couvre la période 2018 – 2021. Cette convention a été signée par l'ensemble des partenaires institutionnels que sont : l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Préfecture et la Ville de Lyon.

Ce projet partagé engage ses partenaires signataires à soutenir les bonnes pratiques, encourager la cohérence des actions et permettre l'articulation et la complémentarité des temps, des acteurs et des moyens.

La finalité du PEdT est d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome, éclairé et responsable.

Pour cela, il pose quatre grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
2. L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales ;
3. La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents ;
4. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Objectifs du projet :

Quatre priorités de travail ont été retenues par l'ensemble des partenaires du PEDT pour la période 2018-2021, à savoir :

1/ Développer une école ouverte, citoyenne et inclusive : encourager la participation des enfants et des parents, l'accueil de la diversité, la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde et à l'altérité...

2/ Accompagner l'accueil des enfants à la maternelle : penser la transition petite enfance/maternelle, maternelle/élémentaire, prendre en compte les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, développer les actions autour du langage...

3/ Prévenir le décrochage scolaire : proposer des actions d'accompagnement à la scolarité et de persévérance scolaire, veiller à l'accompagnement des transitions, assurer une veille éducative, prévenir et accompagner les exclusions...

4/ Déployer l'usage et la culture du numérique : proposer des actions d'éducation aux médias, sensibiliser/accompagner les enfants et les parents aux usages du numérique, développer l'usage de nouveaux outils (blog de l'école, ENT...), développer la connaissance et le fonctionnement du numérique en lien avec les apprentissages (codage etc.)...

Afin de favoriser le droit à l'éducation pour chacun et pour tous, en intervenant dans le domaine scolaire et périscolaire, la Ville de Lyon souhaite poursuivre des actions communes avec le réseau CANOPE, en fournissant aux enfants et enseignants des écoles maternelles et élémentaires des vecteurs numériques modernes de pédagogie pour lesquels le réseau CANOPE produit et diffuse des ressources (formations, accompagnements techniques, maintenance, dispositifs éducatifs...).

Le développement de technologies numériques constitue pour la Ville de Lyon une priorité en tant que levier d'innovation et d'enrichissement des pratiques et ressources pédagogiques au service de la réussite des élèves. Le numérique vient renforcer et encourager de nouvelles pratiques pédagogiques qui figurent dans les modules de formation des enseignants. L'usage des outils numériques va contribuer :

- au renforcement des apprentissages fondamentaux ;
- à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- à l'apprentissage de façon originale, ludique, créative et surtout autonome ;
- à permettre un numérique au service de l'individualisation en menant un enseignement personnalisé pour répondre aux besoins de chaque élève.

Les objectifs pédagogiques des actions du réseau CANOPE s'inscrivent dans les principes définis dans le Projet éducatif de territoire de Lyon dans la mesure où ces objectifs permettent de :

- participer à la transition technologique ;
- favoriser l'adaptation des contenus pédagogiques des outils numériques ;
- valoriser les relations entre les professionnels dans les usages des outils numériques ;
- accompagner la communication avec les familles ;
- mesurer les conditions de réussite quant à l'utilisation d'outils nomades au sein du périmètre de l'école.

A cette fin, une convention pour l'année scolaire 2019/2020, jointe au présent rapport, prévoit les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée au réseau CANOPE, au titre de l'année 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le réseau CANOPE pour l'action « développer le numérique à l'école », est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, ligne 44412 - Programme PROJEDU - Opération REDUCAT - Nature 65738 - Fonction 20.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL